

Brignais, le 27 janvier 2022

**Nombre de conseillers en  
exercice : 37**

Présents : 36  
Votants : 36  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 36

**Objet :**  
**Appels à candidature pour  
mise en location de parcelles  
agricoles sur Millery et Vourles**

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

---

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

**PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON**

**ABSENTS : M. Lionel BRUNEL**

**SECRETAIRE : M. Martial GILLE**

**Pouvoirs :**

**Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT**

**Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET**

**Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL**

# DÉLIBÉRATION N°2022-04

Agriculture 2030 – fiche-action n°4 : remobiliser le foncier agricole

## **Contexte :**

A la demande de la CCVG, conformément à son cadre d'intervention foncière agricole, la Safer a exercé son droit de préemption au prix sur trois ventes concernant les communes de Millery et Vourles. Ces préemptions avaient pour objectif de préserver l'usage agricole des terrains objets de la vente.

A l'issue de la préemption, la Safer a organisé la rétrocession des biens acquis, via un appel à candidature. La CCVG s'est portée candidate, avec l'objectif de mettre en location cette parcelle à une agricultrice ou un agriculteur. Le comité technique de la Safer a approuvé la rétrocession de la parcelle à la CCVG lors de sa séance du 26 novembre 2021.

## **Mise en location de ces parcelles :**

La rétrocession étant en cours de finalisation avec la Safer, il convient à présent de sélectionner les agricultrices ou agriculteurs à qui sera confiée l'exploitation de ces parcelles, dans le cadre de baux ruraux avec clauses environnementales.

Trois appels à projet doivent donc être lancés, conjointement avec la Safer :

- **Millery :**
  - o **AAC#1 - Secteur du Coutois :** pour la mise en location de la parcelle AC007, qui devra être défrichée pour mise en culture (ancien verger aujourd'hui en friche). Cette parcelle bénéficie de l'irrigation à proximité.
  - o **AAC#2 - Secteur du Paradis :** pour la mise en location des parcelles AW21 et AW22, dont une partie de la haie arbustive sera maintenue, dans un objectif de préservation de la biodiversité. Cette parcelle bénéficie de l'irrigation à proximité.
- **Vourles :**
  - o **AAC#3 - Secteur des Eclapons :** pour la mise en location de la parcelle AS27. Le réseau d'irrigation est situé à proximité de la parcelle.

## **Calendrier des appels à candidature :**

- 3 février 2022 : lancement des trois appels à candidature
- 17 février 2022 : date limite de réception des candidatures
- Mars – mai 2022 : classement des candidatures par le conseil communautaire, sur proposition du comité local Agriculture, au regard des critères de sélection de la CCVG
- Juillet 2022 : Présentation des candidatures au comité technique de la Safer pour attribution à la location en tenant compte des dispositions relatives au contrôle des structures.

## **Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'approuver le lancement de ces trois appels à candidature, selon le calendrier précisé et les conditions spécifiées dans les documents annexés à cette note.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/01/2022,  
GAUQUELIN Françoise

